

ENAC / ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE, DE 14.00 H. A 16.30 H, SALLE GR A 32

Président :	L. Vulliet , Doyen ENAC – J.-M. Giovannoni , Adjoint du Doyen
Présents :	Ch. Schärer (remplace J. Beauverd) – L. Braeker – Th. Chanard – P.A. Droz – J.-F. Dupont (remplace Ch. Garneri) – E. Frei – E. Garcia Forster – R. Durussel – J.-M. Hilfiker – Ch. Holliger – L. Ortelli – J. Lévy – M. Ruzicka-Rossier – M. Trenda Pittion – J.-P. Miserez – G. Reyfer – P.H. Schmutz – L. Vodoz – C.-A. Vuillerat – C. Wasserfallen
Invités :	M. Parlange – Y. Weinand
Secrétaire :	Ch. Treier
Excusés :	R. Rivier – J.-F. Jaton – A. Goetz – R. Lafitte – A. Mermoud – V. Slaveykova

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2006 (en annexe)
2. Présentation de deux nouveaux professeurs ENAC : Marc Parlange et Yves Weinand (env. 10 minutes)
3. Présentation et discussion d'un projet de Master en développement territorial – Prof. J. Lévy
4. Résultats de l'Audit ENAC
4. bis : Statut des chargés de cours externes à la Faculté ENAC
5. Communications du Doyen
6. Communications des Associations Professionnelles
7. Divers et propositions individuelles

Le Doyen souhaite la Bienvenue aux membres des Associations Professionnelles.

Un point supplémentaire est ajouté à l'Ordre du jour en point 4 bis : La question des chargés de cours externes de la Faculté ENAC. A noter également que les points 3 et 4 sont intervertis.

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2006
	<p>Le Procès-Verbal du 6 avril 2006 est approuvé suite à un correctif apporté aux points 3 et 8 de M. J.-P. Miserez :</p> <p>« Concernant le procès verbal de la dernière séance du 6 avril, je me dois de faire les remarques suivantes :</p> <p>Ad 3. La question des ingénieurs-géomètres : La lettre ouverte était signée par 30 (et non une vingtaine) de professionnels universitaires collaborateurs de swisstopo, l'Office fédéral de topographie. (il ne s'agit pas d'une association). A lire la 3ème ligne du 1er alinéa, il semble que J.-P. Miserez soit membre de l'EPFL, ce qui n'est pas (du moins plus) le cas.</p> <p>A l'affirmation de LV que cette lettre aurait rendu plus difficiles les négociations pour le poste de professeur mis au concours dans ce domaine, j'ai répondu que, bien au contraire, il fallait interpréter cette lettre comme une volonté de contribuer au maintien et au renforcement de ce domaine de formation à l'EPFL, et donc que le nouveau professeur est attendu avec intérêt. C'est la même lettre ouverte, ce que ne semble pas indiquer le terme "une lettre ouverte" qui a paru dans "Bilan". Je ne me souviens pas d'avoir entrepris quoi que ce soit pour stopper la parution de la lettre ouverte dans "Bilan"</p>

	<p>Ad 8. Communications des Associations professionnelles</p> <p>J'ai proposé que l'on obtienne la liste de tous les chargés de cours externes ENAC afin de pouvoir évaluer l'importance de la contribution des différents professionnels à l'enseignement à l'EPFL. J'ai aussi relevé que le statut des chargés de cours était insatisfaisant et qu'il devrait être revu, en particulier en ce qui concerne les chargés de cours externes. LV m'a répondu qu'il a bondait largement dans mon sens et estimait urgent qu'une réflexion et que des mesures soient prises dans ce sens. Il proposait que cette question soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance de novembre. La page web proposée au titre de réponse ne répond pas du tout à la question posée. »</p>
2.	<p>Présentation de deux nouveaux professeurs ENAC : Marc Parlange et Yves Weinand (env. 10 minutes)</p>
2.1	<p>Présentation du Prof. Yves Weinand, Professeur associé à l'ENAC depuis le 1^{er} octobre 2004. Il dirige le Laboratoire de construction en bois (IBOIS). Pour plus d'infos : http://actualites.epfl.ch/index.php?module=Presseinfo&func=view_com&id=178&ret=sest</p>
2.2	<p>Présentation en anglais du Prof. Marc Parlange, Professeur ordinaire à l'ENAC depuis le 1^{er} juillet 2004. Il dirige le Laboratoire de mécanique des fluides de l'environnement (EFLUM) et il est parallèlement Directeur de l'institut des sciences et technologies de l'environnement (ISTE). Le Prof. M. Parlange est également membre de la Direction ENAC depuis le 1^{er} avril 2006. Pour plus d'infos : http://actualites.epfl.ch/index.php?module=Presseinfo&func=view_com&id=158&ret=sest</p>
3.	<p>Présentation et discussion d'un projet de Master en développement territorial – Prof. J. Lévy, Mme Ruzicka-Rossier et Mme Trenda Pittion</p>
	<p>Le processus de mise en place d'un Master type Bologne est en général long. L'idée est d'une part de valoriser les compétences qui existent au sein de l'EPFL et d'autre part de centrer ce Master sur l'urbanisme et le développement territorial.</p> <p>Le plan d'études de ce Master comprendrait un tronc commun substantiel dans les deux premiers semestres, puis proposerait le choix entre deux mentions: la première orientée vers l'Action, la seconde vers la Recherche en sciences de la ville et du territoire. La mention Action se subdiviserait elle-même en deux options, l'une (<i>Urban Design</i>) visant des compétences en matière de dessin et de projet et l'autre, l'ingénierie de la mobilité, serait axée sur les réseaux, les transports et la communication. Les plans d'études ne sont pas encore réalisés à ce jour mais un tel diplôme serait largement ouvert à l'innovation scientifique et pédagogique. Cette formation serait fondée sur le travail en commun d'étudiants de profils différents, dont une mise à niveau personnalisée permettrait l'intégration sur la base de pré-requis élevés. Outre les étudiants de l'EPFL, elle serait accessible à des étudiants externes (suisses ou européens). De plus, les étudiants de l'EPFL ayant suivi le mineur en urbanisme et développement territorial auraient le privilège d'acquiescer ce nouveau diplôme en une année seulement. La mise en place de ce Master serait idéalement souhaitée pour la rentrée 2008/2009.</p> <p>L'urbanisme et le développement territorial portent sur la gouvernance au sens large et consistent notamment à faire travailler ensemble des acteurs économiques, sociaux et politiques pour produire de la cohérence. Dans cette perspective, le but est de former des étudiants capables d'intervenir à toutes les échelles, à savoir sur un tout petit espace public tout comme sur une agglomération ou sur une région.</p> <p>Par ailleurs, la formation continue (post-Master) se focalise sur deux besoins principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une formation approfondie pour les étudiants ayant suivi une formation p. ex. en sciences humaines, le but étant de créer une passerelle leur permettant d'entrer dans le monde professionnel (MAS que le Prof. Da Cunha de l'UNIL est en train de mettre en place) • une mise à jour et à niveau pour les personnes bénéficiant déjà de quelques années de pratique. <p>Discussion</p> <p>L'un des buts visés par la mise en œuvre d'un tel Master, est de créer une option réseau, au regard du territoire et de la société. Un représentant du REG a le sentiment que la différence entre un MAS et la formation continue (post-Master) manque de distinction claire. On se demande quelles peuvent être les attentes d'un Master Bologne car on estime que l'urbanisme est une matière trop complexe pour des étudiants qui viennent d'un Bac 3. Il est mentionné le souhait d'élever le niveau de formation pour permettre l'accès à un Master en urbanisme. Ce point peut faire l'objet d'un débat mais le Prof. Lévy est d'avis qu'il est tout à fait envisageable d'instaurer un Master en urbanisme et développement territorial. On a besoin de gens compétents sur l'aspect pratique et M. Schmutz souligne le fait qu'on se retrouve dans une situation dans laquelle les gens sont affaiblis dans la pratique. De ce fait, les stages dans ce domaine sont intéressants et peuvent</p>

	<p>être réformateurs par le côté de la pratique. M. Chanard se demande quel lien on a l'intention d'entretenir avec le milieu professionnel dans le cadre de cet enseignement. Le champ est ouvert, mais la réflexion sur cette question doit encore être déterminée. Il faut souligner le fait que la formation continue n'est pas un prolongement de la formation universitaire.</p> <p>En conclusion, on peut s'attendre à un Master en urbanisme et développement territorial au plus tôt pour la rentrée académique 2008/2009. Le Prof. J. Lévy suggère de consulter les personnes intéressées et impliquées dans ce projet en leur faisant part, pas à pas, de l'avancement du projet mais aussi pour une co-production pour l'aboutissement de ce projet. Les membres présents adhèrent à cette proposition.</p>
4.	Résultats de l'Audit ENAC
	La Faculté ENAC a fait l'objet d'un audit du 1 ^{er} au 3 mai 2006, avec rapport déposé en juin 2006. Le Doyen présente un bilan de cet Audit, qui s'est avéré très positif, ainsi que les recommandations du groupe d'experts. Voir en annexe la présentation faite en séance.
4 bis.	Point ajouté à l'Ordre du Jour : Statut des chargés de cours externes à la Faculté ENAC
	<p>On compte 133 chargés de cours au sein de la Faculté ENAC. Il est important de distinguer clairement les chargés de cours internes et externes, de par leur fonction quelque peu différente. Un chargé de cours interne aura plus d'interactions avec l'institution à laquelle il est rattaché qu'un chargé de cours externe.</p> <p>Un chargé de cours a trois missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un complément à l'enseignement • Apporter un lien pratique • Ouverture professionnelle pour les étudiants. <p>Selon M. Miserez, le problème principal à relever est lié à l'indemnisation des chargés de cours externes. En effet, un chargé de cours touche environ CHF 240.- par heure de cours donnée et le temps de préparation que nécessite un cours peut avoisiner les 5 à 10 heures.</p> <p>Le second problème est lié à l'intégration au sein de l'institution. De plus, les chargés de cours ne bénéficient pas des mêmes avantages que les professeurs notamment sur l'aspect des frais de déplacement. La durée de leur contrat doit être renouvelée après chaque semestre ou année académique. Il est de ce fait inconcevable pour un chargé de cours de planifier son avenir au sein de l'EPFL. De plus, il n'existe, au sein de l'EPFL, aucun représentant des chargés de cours</p> <p>Le Doyen est prêt à reprendre cette discussion avec le Président de l'EPFL en soulignant notamment les problèmes liés à l'indemnisation des chargés de cours.</p>
5.	Communications du Doyen
	Néant.
6.	Communications des Associations Professionnelles
	<p>Ch. Schärer, Association professionnelle de la route et des transports (remplace M. J. Beauverd à cette séance) : Cette association est très active dans la normalisation et aussi dans tout ce qui a trait à la thématique dans le milieu des transports. Un congrès ITS (Intelligent Transport Systems) aura lieu en 2008 à Genève.</p> <p>M. J.-M. Hilfiker, Association suisse des professionnels de l'environnement : Une journée d'échanges avec des représentants de l'environnement de l'EPFL est prévue. Il faut d'abord élaborer une problématique, puis il prendra contact avec l'ENAC pour l'organisation de cette journée.</p> <p>M. J.-F. Dupont, Association des entreprises électriques suisses : Un fonds pour la recherche, destiné aux écoles polytechniques en priorité, a été créé. J.-F. D. relève en particulier qu'il existe une contradiction fondamentale entre les bilans et les labels écologiques. Quid de l'impact environnemental de l'hydraulique ? - 5% de l'énergie produite par l'hydraulique va se perdre et sera puisée dans les énergies fossiles – Désir de soumettre cette problématique au Prof. M. Parlange (marc.parlange@epfl.ch) .</p> <p>M. C. Wasserfallen, Association suisse pour l'aménagement national : Le 30 novembre 2006 a lieu un colloque destiné à l'environnement et à l'aménagement du territoire. Pour plus d'infos : http://www.aspan.ch/fr/agenda/month.php?month=11&year=2006</p> <p>M. R. Durussel, Association des ingénieurs géomètres de suisse occidentale : Le fait que l'EPFL est considérée comme une institution francophone à travers certains articles parus récemment, il est jugé important de veiller à ce que cette valeur ne se perde pas.</p>

	<p>M. P. A. Droz, Société suisse de géomatique et de gestion du territoire : Un groupe est en charge de définir le profil de l'ingénieur-géomètre. Le niveau à atteindre a déjà pu être déterminé, tout comme les besoins de la profession dans le milieu économique. Un sondage va prochainement être soumis aux écoles.</p> <p>M. J.-P. Miserez, Swisstopo : Insiste pour que la formation d'ingénieur-géomètre soit reconnue comme étant une formation académique.</p> <p>M. M. Mingard, Association pour la construction métallique : Souhaite savoir dans quelle mesure l'association pourrait avoir un représentant au sein d'une Commission de nomination, comme cela avait été le cas lors de la nomination du Prof. M. Hirt.</p> <p>M. P. H. Schmutz, Directeur du REG et membre de la Direction SIA : Leur intention est que le partenaire du REG au niveau Fédéral ne soit plus l'OFFT. En effet, les intérêts de l'OFFT sont totalement divergents de ceux du REG. Cette situation est grave car les professions d'ingénieurs et architectes EPF ne sont jamais défendues par l'OFFT. Nous sommes l'un des seuls pays où le diplôme donne accès directement à la profession.</p> <p>M. E. Frei, Société suisse des Ingénieurs et des Architectes : Une plateforme d'échanges et de discussions, appelée « Urbanités » a été créée et une rencontre a lieu tous les premiers lundi du mois. Cette plateforme est publique. Prochainement, il est prévu d'organiser un colloque consacré au Master en urbanisme et développement territorial. A relever que la SIA n'a pas été conviée à la Commission sur l'élaboration du Master en urbanisme et développement territorial qui se déroulera à Berne. Le Doyen informe M. E. Frei que le tir va immédiatement être rectifié. En partenariat avec la FSU, la SIA organise un colloque le 7 décembre 2006 à l'EPFL sur le thème de la jeunesse du projet.</p> <p>M. Lorenz Braeker, Société suisse des Ingénieurs et des Architectes : Il est nécessaire de réagir sur la définition du profil des professionnels en établissant un besoin pour les professions du futur.</p>
7.	Divers et propositions individuelles
	Néant

La séance est levée à 16h50

Documents distribués en séance :

- Tableau des nouveaux professeurs à l'ENAC
 - Rapports d'activités 2005
 - Communiqués de presse des nouveaux professeurs 2006
 - Liste des chargés de cours de la Faculté ENAC
 - Etat de planification des postes de professeurs – version du 3 novembre 2006
 - Organigramme des structures
- (<http://www.epfl.ch/organigrammes/displayunit.do;jsessionid=6ADD62A5BD18186A7136849C2F19A704?acronym=ENAC>)

Prochaines séances :

Jeudi 5 avril 2007, salle Bernard Vittoz (ancienne BP/A), de 14h00 à 16h30

Jeudi 8 novembre 2007, salle Bernard Vittoz (ancienne BP/A), de 14h00 à 16h30